

RÈGLEMENT RELATIF AUX RÈGLES DE RÉGIE INTERNE ET DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS

Conformément aux articles 162 et 392 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c.1-13.3), prenez avis que le **Règlement relatif aux règles de régie interne et de fonctionnement du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs** sera adopté lors de la séance ordinaire du Conseil d'administration qui se tiendra le mardi 26 janvier 2021 - 19 h 30, en virtuel, par le biais de la plateforme Teams.

Pour les gens qui souhaiteraient consulter ledit *Règlement* et assister à la séance, merci d'en faire la demande à l'adresse courriel secgen@csdecou.qc.ca.

Québec, janvier 2021



Mélanie Charest, avocate
Directrice du Service du secrétariat général et des communications